

EDUCATION

# Appel à projets éducatifs

Cahier des charges

En Anjou, les ados s'engagent !

# Le Département, partenaire de vos projets pour l'éducation des adolescents

## Un dispositif au service des projets éducatifs

### Contexte

**Engagé plus que jamais en faveur des adolescents, le Département de Maine-et-Loire souhaite s'appuyer sur les associations pour encourager de nouvelles initiatives éducatives innovantes.** Alors que la collectivité a placé l'éducation au cœur de son action, cet appel à projets éducatifs s'inscrit dans deux des grandes priorités énoncées dans le projet « Anjou 2021, réinventons l'avenir » :

- Accompagner la réussite scolaire
- Soutenir la construction personnelle et citoyenne des adolescents

En 2018, le Département de Maine-et-Loire s'est engagé dans une politique d'appels à projets afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs associatifs autour de ces enjeux. **Pour cette seconde édition, deux thématiques ont été retenues :**

- **La participation civique des adolescents : « En Anjou, les ados s'engagent ! »**
- **La persévérance scolaire : « La réussite scolaire, notre ambition à tous ! »**

### Modalités pratiques

**Les projets retenus pourront bénéficier d'une subvention maximale de 4 000 €, dans la limite de deux actions par association.**

Chaque dossier est à retirer sur le site Internet de la collectivité à partir de février 2020. Il doit être retourné à la direction éducation, jeunesse et sports du Département **avant le 4 mai 2020** à l'adresse [c.neau@maine-et-loire.fr](mailto:c.neau@maine-et-loire.fr) ou par voie postale à l'intention de :

Département de Maine-et-Loire  
DGA Territoires  
Direction de l'éducation de la jeunesse et des sports  
CS 94104  
49941 ANGERS CEDEX 9

Tous les projets retenus feront l'objet d'une communication spécifique élaborée en concertation avec les agents du Département.

# En Anjou, les ados s'engagent !

## Le Département encourage les jeunes à s'investir dans les territoires !

Les adolescents d'aujourd'hui sont les adultes de demain. Afin de leur permettre de montrer de quoi ils sont capables, pour les encourager à s'engager à leur façon et les accompagner dans leurs parcours civiques, le Département de Maine-et-Loire lance pour la seconde fois un appel à projets éducatifs en direction des associations.

Dans une logique de valorisation des initiatives citoyennes et éducatives, le Département soutiendra des projets visant le développement de la participation civique d'adolescents âgés principalement de 11 à 16 ans, qui souhaitent agir sur le territoire.

### Objectifs

A travers ce dispositif, le Département souhaite accompagner les acteurs associatifs dans le développement de projets en faveur de la participation des jeunes à l'animation du territoire.

Les actions proposées devront **donner aux adolescents la capacité d'agir près de chez eux pour des causes qui leur tiennent à cœur** (protection de l'environnement, solidarité, culture...) en participant aux activités d'associations, ou en développant leurs propres actions dans des structures prêtes à les accompagner.



A travers ce nouveau dispositif, le Département souhaite par ailleurs valoriser la richesse du tissu associatif en Maine-et-Loire, en permettant à des jeunes de découvrir les activités d'une association tout en développant des compétences utiles tout au long de la vie (travail en équipe, expression orale...).

### Quelles sont les initiatives concernées ?

Le Département soutiendra des initiatives innovantes, inscrites dans une démarche éducative et participative, permettant aux jeunes de 11 à 16 ans :

- de donner vie à des projets servant l'intérêt collectif, initiés par les jeunes ;
- de participer à la réalisation d'actions en faveur de la solidarité, du respect de l'environnement, de la lutte contre les exclusions et inégalités...

- de découvrir une ou plusieurs association(s) présente(s) sur le territoire en participant aux activités de la structure.

*A titre d'exemple, pourraient être financés des projets favorisant les liens intergénérationnels (où des adolescents lisent à voix haute plusieurs fois par an pour des personnes âgées malvoyantes...); permettant à un groupe de jeunes de s'impliquer toute l'année dans une association caritative et/ou de mettre en place des actions de solidarité sur le territoire (événements multiples en faveur caritatives par exemple...).*

## Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à plusieurs types de structures associatives :

- associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- centres sociaux ;
- associations culturelles et sportives (les initiatives financées dans le cadre de l'appel à projets sportifs du département ne pourront être retenues).

**Les établissements scolaires ne peuvent être porteurs de projets, mais être des partenaires identifiés.**

Quels éléments d'appréciation ?

### Des projets aux multiples étapes

Parce qu'un projet éducatif se construit dans la durée, le Département soutiendra uniquement des projets comprenant plusieurs étapes, idéalement répartis sur toute l'année scolaire 2020-2021.

Le projet doit être inscrit dans un temps long, avec des actions régulières réalisées entre juillet 2020 et août 2021.

Il doit rechercher le plus possible des coopérations avec la (ou les) collectivité(s) locale(s) et territoriale(s) concernée(s). La co-construction et le travail en réseau feront l'objet d'une attention particulière (appui des collectivités, partenaires économiques, sportifs, culturels, établissements scolaires, structures sociales et médico-sociales, etc...).

Le projet proposé doit être cohérent grâce à des moyens humains et matériels en adéquation avec ses objectifs et le public ciblé (11-16 ans): qualité de l'encadrement des jeunes, matériel et aménagements prévus (le cas échéant), accessibilité, mobilité, etc.

**Seront valorisés les projets participatifs ayant intégré des jeunes dans leur construction et/ou mis en place à l'initiative des adolescent(e)s.**

Evaluation des actions retenues

Des outils de suivi et d'évaluation sont intégrés à la démarche ; la fiche d'évaluation est à retourner avec le dossier de candidature, téléchargeable sur notre site [www.maine-et-loire.fr](http://www.maine-et-loire.fr)

Ne seront pas recevables les demandes concernant :

- les projets d'investissement en matière d'infrastructures ;
- les projets strictement événementiels, non-inscrits dans un programme comprenant au moins trois actions) et non inscrits dans l'année scolaire 2020-2021 ;
- les frais réguliers/habituels relatifs au personnel ;
- le fonctionnement récurrent des structures.

**La collectivité ne retiendra aucun projet faisant du prosélytisme religieux et/ou politique.**

## Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site [www.maine-et-loire.fr](http://www.maine-et-loire.fr)

Il doit être rempli et accompagné des annexes demandées **avant le 4 mai 2020** puis retourné au Conseil départemental par mail à l'adresse [c.neau@maine-et-loire.fr](mailto:c.neau@maine-et-loire.fr) ou par voie postale à l'intention de : Département de Maine-et-Loire

DGA Territoires

Direction de l'éducation de la jeunesse et des sports

CS 94104

49941 ANGERS CEDEX 9

Seuls les dossiers complets et retournés dans les délais seront étudiés. Après instruction, les projets présélectionnés seront examinés par un jury en mai et juin 2020. Les décisions seront communiquées par voie postale au plus tard en juillet 2020.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
**anjou**

CS 94104 - 49 941 ANGERS CEDEX 9